



Combien de temps peut on porte plainte pour un accident du trava

Par **dany66**, le **09/07/2012** à **17:10**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail en décembre 2011, je suis tombe d'un camion (mis en bouteille) 1m50 à 2m de hauteur sans barrière de sécurité, mon patron et venue me chercher 2 h après l'accident, je me suis fait opère le jour même après 5 mois d'arrêt j'ai repris le travail en intérim mais avec des soucis car j'ai mal au poignet et je ne peux plus porter de poids et mon poignet ne ses plis plus je voudrais savoir si je peux porter plainte contre l'entreprise où j'étais en mission à cette époque car cela verra 8 mois au mois d'aout
Merci de votre réponse

Par **edith1034**, le **09/07/2012** à **18:35**

si la faute reprochée est une contravention dans son obligation de sécurité

c'est un an vous êtes dans les délais

pour tout savoir sur la plainte pénale

<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>

pour les prud'hommes vous êtes aussi dans les délais

pour tout savoir sur les prud'hommes

<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>

Par **dany66**, le **09/07/2012** à **21:47**

merci beaucoup de votre reponse

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **17:33**

Bonjour

Vous indiquez avoir repris le travail en intérim, votre employeur chez lequel vous avez eu l'accident ne vous a pas gardé?

Vous avez été licencié?

Par **dany66**, le **17/09/2012** à **17:18**

non fin de mission d'interim donc j'ai décidé de porter plainte même 10 mois après donc j'essaie de trouver un avocat